



Visites exploratoires pour les chercheurs Inserm-MOST de Taïwan

Appel à candidatures 2022 pour mobilités en 2023

Ouverture le lundi 16 mai 2022 (côté Inserm) – clôture le jeudi 28 juillet 2022

Le Ministère de la Science et de la Technologie de Taïwan (MOST) et l'Institut national pour la santé et la recherche en médecine (Inserm) offrent aux chercheurs soutenus par les deux institutions l'opportunité d'organiser des visites exploratoires successives croisées. L'objectif de ces visites est de permettre aux chercheurs de découvrir le paysage de la recherche en sciences du vivant et de la santé du pays partenaire ainsi que de nouvelles opportunités de coopération basées sur l'excellence scientifique et la complémentarité des deux chercheurs.

1. Description du programme

Les visites exploratoires auront lieu successivement dans un pays puis dans l'autre. Chaque institution prendra en charge les frais relatifs à un séjour d'une durée maximum de deux semaines. Les visites peuvent comprendre la participation du chercheur à des séminaires scientifiques, des visites de laboratoires et de plateformes technologiques ainsi que des rencontres avec les scientifiques dont les domaines d'expertise sont reliés à celui du chercheur. Un maximum de trois chercheurs de chaque partie participera au programme.

2. Eligibilité

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- En ce qui concerne le MOST, les chercheurs éligibles sont ceux qualifiés de porteurs de projets du MOST
- En ce qui concerne l'Inserm, les chercheurs éligibles sont ceux qui travaillent au sein d'unités de recherche Inserm.

3. Domaines prioritaires de recherche

Les domaines prioritairement soutenus dans le cadre du programme sont **l'intelligence artificielle, les dispositifs médicaux et les maladies infectieuses.** Toutefois, toutes les candidatures proposant un projet en relation avec les sciences du vivant seront également examinées avec soin.

4. Financement du programme

Le pays d'origine prendra en charge les billets d'avion aller-retour en classe économique pour ses chercheurs. Le pays d'accueil prendra en charge les frais de séjours, ce qui inclut les frais d'hôtel, de





restauration et de déplacement à l'intérieur du pays. Le budget maximum prévu est de 10000€ pour l'Inserm et 350,000 NTD pour le MOST.

5. Critères de sélection

La sélection des candidats s'effectuera en fonction de l'excellence scientifique des deux chercheurs composants le tandem, de leur complémentarité sur le plan de la recherche ainsi que d'une ébauche de projet scientifique.

6. Modalités de candidature

Les projets de visites exploratoires devront être <u>soumis en parallèle à l'Inserm ET au MOST</u> selon leurs procédures et règlements respectifs. Les projets qui ne seront pas co-déposés à la fois auprès de l'Inserm ET du MOST ne pourront être pris en compte.

Une candidature complète comprend :

- Le formulaire correspondant dûment rempli ;
- Une courte lettre d'intention résumant le parcours du chercheur, les bénéfices escomptés de la visite exploratoire et une ébauche des visites qu'il souhaite effectuer sur place.

Le dépôt des candidatures auprès de l'Inserm ET du MOST doit être effectué par voie électronique **avant le jeudi 28 juillet 2022 inclus** aux contacts mentionnés ci-dessous :

Inserm	MOST
Hugues BOITEAU	Min-Chi HU 🛮 🗎 🗎
Tél. : +33 (0)1 44 23 62 12	Tél. : +886 (0)2 2737-7683
hugues.boiteau@inserm.fr	mchu@most.gov.tw

Annonce des résultats

Les résultats seront annoncés aux participants à l'issue de la procédure d'évaluation des candidatures. Celle-ci débutera en septembre 2022 pour une annonce prévue fin 2022. Les candidats sélectionnés seront soutenus dans leurs démarches ainsi que dans l'organisation effective de leur visite prospective par leur institution d'origine. Ils devront toutefois s'assurer qu'ils sont en possession d'un passeport valable ainsi que d'une assurance leur permettant de voyager dans le pays d'accueil.

7. Disposition exceptionnelle sur la programmation des visites (Covid-19)

Les visites exploratoires devront en principe avoir lieu en 2023. Cependant, <u>comme l'an dernier à titre</u> <u>exceptionnel et si le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 le requiert</u>, un report des visites exploratoires sur l'année n+1 (soit en 2024) sera possible en cas de restrictions des déplacements côté français et/ou côté taïwanais.